Acte Certifié exécutoire

Envoi: 15/06/2012

Réception par le Prefet : 15/06/2012

Publication: 21/06/2012

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS

Chef du Service Administratif de l'Assemblée

Séance du jeudi 14 juin 2012





Communication

à la Commission Permanente

COMMUNICATION COMITES DE SUIVI SOUTIEN AUX LIEUX DE DIFFUSION ET OPERATEURS CULTURELS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-5-7-3 du 07 décembre 2011 relative au Budget Primitif 2012 en faveur du Développement Culturel,
- VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine des 10 octobre 2011 et 9 mai 2012,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- ❖ Donne acte au Président de la communication relative aux Comités de Suivi qui se sont tenus dans le cadre des partenariats entre le Département et :
 - Le Centre Rhénan d'Art Contemporain à Altkirch (CRAC)
 - Les Dominicains de Guebwiller (Scène conventionnée de Musique)
 - Le Centre de Rencontres et d'Echanges Artistiques (CREA Scène conventionnée pour le jeune public).

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER